

HLRS V1.3 120112

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



MISE EN DEMEURE DE PAYER

Art. L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales

Pour nous contacter

Votre centre des Finances Publiques
DRFIP D'IDF ET PARIS - VILLE-DEPARTEMENT
94 RUE REAUMUR
75002 PARIS
Téléphone : 01 55 80 88 66
Courriel générique : t075099@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public :
BIC/IBAN : BDFEFRPPCCT/FR133000100064U753000000040

CFP de PARIS
84 RUE REAUMUR
75002 PARIS



RV95 1356759117



Vos références

Número d'acte : 1356759117

ASSOCIATION SAUVONS LE GRAND ECR
33 AVENUE D ITALIE
75013 PARIS13EME

Madame, Monsieur,

Selon mes informations et malgré l'envoi d'une lettre de relance, vous n'avez pas payé les produits dont vous êtes redevable selon les dispositions légales.

Je vous invite à régulariser dans les meilleurs délais votre situation dont le décompte détaillé figure dans le tableau ci-dessous. A défaut, j'engagerai à votre encontre, à l'issue d'un délai de trente jours suivant la notification de la présente mise en demeure de payer, des poursuites pouvant occasionner des frais élevés.

Le présent document TIENT LIEU DU COMMANDEMENT prévu par le code de procédure civile.

Situation des sommes dont vous êtes redevable, arrêtée le 27/04/2012, en vertu de titre(s) rendu(s) exécutoire(s) par l'ordonnateur de VILLE DE PARIS							
Référence de la créance	Date d'émission	Objet de la créance	Montant initial dû	Frais dus	Réductions et versements	Reste à payer	
BC10000/EX 2011 T 368089 SERV09	29/11/2011	fraix irrepitibles 2009 cxdu 0120 inst 09pa04233	500,00	0,00	0,00	500,00	
TOTAL DÙ					500,00 €		

Si vous avez déjà réglé la totalité du reste à payer ci-dessus, ne tenez pas compte de ce courrier. Si vous rencontrez des difficultés pour payer la somme restant due, je vous invite à me contacter rapidement.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable public,
PÉRY Jean-Pierre

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

MODALITES DE PAIEMENT

- En numéraire, dans la limite de 3000 €, auprès de votre CFP, muni du présent courrier,
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public avec le talon de paiement, envoyés sous pli affranchi à l'adresse ci-contre.
- Par virement aux références BIC/IBAN figurant dans le cadre "Pour nous contacter", en indiquant le n° d'acte et la collectivité dans le libellé du virement.

**NE JOINDRE AUCUN
COURRIER A VOTRE
PAIEMENT**

Application : HELIOS
Mise en demeure n° 1356759117
du 27/04/2012

SOMME À PAYER : 500,00 Euro(s)

Références :
POSTE : 075099
COL/BUD : 10000

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

ASSOCIATION SAUVONS LE GRAND ECR
33 AVENUE D ITALIE
75013 PARIS13EME

*

TALON DE PAIEMENT

TRESOR PUBLIC
TSA 20005
94974 CRETEIL Cedex 9

000000100129

55555000126 76302000013567591170750995967806

50000